

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

**sur le postulat Amélie Cherbuin et consorts –
Pour un soutien des autorités vaudoises à la grande marche pour la paix reliant
New Delhi à Genève en 2020 (Jai Jagat 2020)**

Rappel du postulat

La Jai Jagat 2020 (qui signifie « la victoire du monde ») est un projet de marche, initiée par l'organisation indienne Ekta Parisha, d'environ 150 personnes sur 15 mois et plus de 8000 km depuis Rajghat, là où repose le Mahatma Gandhi jusqu'au siège des Nations Unies à Genève. Elle se terminera le 21 septembre 2020, journée internationale de la paix.

Sur la place des Nations à Genève, où environ 5'000 personnes sont attendues, elle se conclura par un «Forum de Genève de l'action des peuples», qui présentera une plateforme de recommandations à l'ONU, aux Etats et à la société civile.

La campagne Jai Jagat 2020 portée par Ekta Parishad prône un nouveau modèle global de développement : une façon plus juste de vivre ensemble sur la terre, sans laisser personne au bord du chemin et permettant à chacun d'être acteur du changement.

Ce modèle répond aujourd'hui aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies (Agenda 2030). Cet agenda a été adopté par l'ONU, et donc la totalité des pays du monde en septembre 2015, après deux ans de négociation, incluant l'ensemble des gouvernements comme la société civile.

Les cibles à atteindre à l'horizon 2030, communes à tous les pays engagés répondent aux objectifs généraux suivants : éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous, regroupés en cinq domaines, les «5P» : Peuple, Prospérité, Planète, Paix, Partenariats. Cette campagne s'inscrit pleinement dans les 17 Objectifs et les 5 Principes de base de l'agenda 2030.

Pour que les ODD soient appliqués d'ici à 2030, comme les pays signataires s'y sont tous engagés, une mobilisation de la base et un partenariat avec la population sont indispensables. Ceux-ci doivent être pleinement associés à ce monde à venir pour y avoir toute leur place.

Jai Jagat 2020 est également une action qui s'inspire des valeurs de non-violence et des techniques de mobilisation pour le changement du Mahatma Gandhi. La devise de Jai Jagat reprend le postulat de Gandhi «Sois le changement que tu veux voir dans le monde».

La marche prévue entre septembre 2019 et septembre 2020 traversera dix-sept pays avec des manifestations dans chacun d'entre eux. La préparation de l'événement implique déjà des dizaines d'ONG et de réseaux dans de nombreux pays, dont la Suisse.

Le passage de la Jai Jagat 2020 sur notre territoire est un événement important. Cette marche internationale pour sensibiliser les populations, non seulement à des problèmes indiens, mais avant tout globaux, est un acte citoyen et pacifique. Nous savons déjà que la marche s'arrêtera dans plusieurs communes de notre canton durant le mois de septembre 2020, dont Montreux, Nyon et Mies. D'autres villes, dont Lausanne, doivent encore se prononcer.

Au vu de la portée symbolique d'un tel événement ayant lieu sur le sol vaudois le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à étudier l'opportunité de :

- 1. Prêter son concours pour l'accueil des délégations de la marche de la paix sur territoire vaudois, partie de New Delhi en 2019 et qui traversera le Canton de Vaud en septembre 2020 ;*
- 2. Faire suivre cette action par les écoles afin que les élèves soient sensibilisés à l'engagement citoyen par la non-violence ;*
- 3. Offrir un appui de coordination et de logistique aux communes qui seront concernées.*

1. PREAMBULE

Le postulat de la députée Amélie Cherbuin, auquel répond le présent rapport, a fait l'objet d'une prise en considération immédiate lors d'une séance du Grand Conseil, le 18 décembre 2018. Le Département de l'environnement et de la sécurité (ci-après : le département) a été chargé de répondre à la demande du Grand Conseil, en partenariat avec le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et le Département des finances et des relations extérieures (DFIRE).

1.1 La marche internationale Jai Jagat 2020 et la crise sanitaire COVID-19

Le 2 octobre 2019, à l'occasion du 150^e anniversaire de la naissance du Mahatma Gandhi, la marche internationale Jai Jagat¹ est partie de New Dehli en Inde et vise à promouvoir la non-violence, l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ainsi que l'action pour la préservation du climat et la durabilité. Cette marche était planifiée pour arriver à Genève, fin septembre 2020, afin d'y célébrer le 151^e anniversaire du Mahatma Gandhi lors d'un Forum de 8 journées pour « l'action des peuples ». La marche devait rejoindre la Suisse via le tunnel du Simplon et longer le lac Léman sur le territoire vaudois. Des étapes étaient prévues dans les communes d'Aigle, Vevey, Lausanne, St-Prex, Rolle, Nyon et Mies.

Toutefois, alors que la marche se trouvait en Arménie, celle-ci a été suspendue après 166 jours de manière indéterminée en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19. Les marcheurs sont retournés chez eux et la reprise de la Jai Jagat reste très incertaine.

2. REPONSES AUX DEMANDES DU POSTULAT

2.1 Prêter son concours pour l'accueil des délégations de la marche de la paix sur territoire vaudois, partie de New Delhi en 2019 et qui traversera le Canton de Vaud en septembre 2020

Suite au renvoi de ce postulat au Conseil d'Etat, le département, sous l'égide de son secrétariat général, a organisé deux rencontres de coordination avec une délégation des organisateurs et des représentants de la Police cantonale vaudoise et de la Protection civile vaudoise (ci-après : PCi) les 8 avril et 3 juin 2019. Lors de ces séances, les services ont rendu attentifs les organisateurs aux différents aspects (sécuritaires (y.c. renseignement policier), logistiques, sanitaires, légaux et des éléments de conduite) auxquels ces derniers devront se conformer afin de pouvoir obtenir des préavis favorables dans le cadre de l'analyse de leur dossier sous l'angle d'une autorisation via le dispositif POCAMA.

En outre, en raison du caractère international de la manifestation, la PCi a effectué une demande auprès de la Confédération pour une aide financière lors d'interventions en faveur de la collectivité (IFC). Cette demande visait à obtenir une subvention couvrant une grande partie des frais engendrés par l'engagement des cinq organisations régionales de Protection civile (ORPC) concernées par la Jai Jagat.

Par ailleurs, une délégation ad hoc du Conseil d'Etat s'est tenue le 26 juin 2019, en présence notamment de la Cheffe du département, ainsi que de la Cheffe du DFJC. Cette délégation a reçu R.J. Rajagopal, l'initiateur de la Jai Jagat, qui était de passage en Suisse, afin de l'entendre sur les objectifs généraux de la marche, ainsi que de faire le point avec les demandes des organisateurs.

Des contacts ont également été pris entre la Cheffe du département et ses homologues valaisans et genevois en charge des questions sécuritaires afin de favoriser les relations opérationnelles entre les différents corps de police pour cet engagement.

2.2 Faire suivre cette action par les écoles afin que les élèves soient sensibilisés à l'engagement citoyen par la non-violence

Les valeurs portées par la Jai Jagat sont partagées par l'école vaudoise. D'ailleurs, le Plan d'études romand (PER) aborde les questions soulevées par cette marche dans le cadre de l'enseignement de la Citoyenneté : des thématiques et notions telles que les droits humains, la paix, la justice, la résolution des conflits par la non-violence ou encore l'action locale pour résoudre un problème global font partie des objectifs de cette discipline.

Ainsi, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) avait prévu de donner la possibilité à tous les établissements du canton qui l'auraient souhaité de proposer des projets ou actions spécifiques en lien avec cet événement. Elle avait prévu d'informer les établissements des communes directement concernées par le passage

¹ Jai Jagat signifie « Victoire du monde » en hindi.

de la marche en septembre 2020 des possibilités de rencontre entre les marcheurs et les élèves du degré secondaire afin de débattre des valeurs véhiculées dans le cadre de cette action. Une information devait être diffusée durant le printemps 2020 par la DGEO auprès des établissements scolaires sur le passage de la Jai Jagat afin de les encourager à organiser des actions en écho à cette marche. Toutefois, la crise COVID-19 a également suspendu toutes ces démarches.

2.3 Offrir un appui de coordination et de logistique aux communes qui seront concernées

La marche prévoyait d'utiliser les parcours de la Via Francigena (itinéraire pédestre national 70) de Bex jusqu'à Lausanne, puis de la Via Jacobi (itinéraire pédestre national 4) de Lausanne jusqu'à Mies. En tout, pas moins de 47 communes vaudoises devaient être concernées. Ces communes étaient soit des communes dites « traversées », soit des communes hôtes.

S'agissant des communes traversées, la Cheffe du département a envoyé un courrier à toutes les communes concernées par le passage de la Jai Jagat. Ce courrier les informait qu'une demande POCAMA allait leur parvenir s'agissant de la Jai Jagat et que le Canton était à leur disposition pour trouver une solution afin de permettre le passage de la marche.

Pour les communes hôtes, à savoir Aigle, Vevey, Lausanne, St-Prex, Rolle, Nyon et Mies, les organisateurs avaient prévu la création de comités locaux chargés, en collaboration avec les autorités communales, de trouver des solutions d'accueil (en priorité chez l'habitant et en dernier recours dans des abris de la protection civile) ainsi que pour la restauration. Par ailleurs, dans ces communes hôtes, certaines manifestations de sensibilisation aux objectifs poursuivis par la marche étaient prévues.

3. CONCLUSION

La marche internationale Jai Jagat a dû être interrompue en Arménie et reportée à une date indéterminée suite à la crise sanitaire liée au COVID-19. Toutefois, faisant suite à la demande formulée par le biais du postulat auquel il est répondu, les services de l'Etat ont apporté leur appui aux organisateurs afin, d'une part, de faciliter le passage de la marche sur le territoire cantonal prévu initialement pour le mois de septembre 2020 et, d'autre part, de sensibiliser tant les élèves que l'ensemble de la population à l'engagement citoyen en faveur de la non-violence et la durabilité. Si la marche devait reprendre, le travail préparatoire pourra ainsi être mis à nouveau à profit afin que le Jai Jagat puisse réaliser les étapes prévues sur sol vaudois dans les meilleures conditions possibles.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 16 septembre 2020.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean